

Image not found or type unknown



Bonsoir

Par **thierry hodiumont**, le **22/11/2010** à **17:42**

bonsoir!

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **18:02**

Vous nommez les gens par leur nom de famille dans un titre, vous êtes sur d'avoir une condamnation pour diffamation s'ils attaquent. Quant aux montants des dommages et intérêts, ça risque de douiller. J'espère que vous avez des liquidités ...
les fils de Dassault
font un signe de croix
ça en plus c'est idiot